

Alerte

Communiqué à tous les **éleveurs** et **intervenants** du secteur porcine du Québec

Déclaration de cas de *Senecavirus A* (SVA)

État de la situation

Description de la situation :

Les deux engraissements déclarés infecté par le *Senecavirus A* le 8 mars (à Henryville) et le 14 mars (à Saint-Hugues) ont complété leur processus de regain de statut négatif du protocole de l'EQSP. **L'autoquarantaine et la biosécurité rehaussée de ces deux sites est donc levée en date de ce jour.**

Il n'y a donc plus aucun site sous surveillance en rapport avec cette maladie sur le territoire du Québec présentement.

Nous en appelons à la vigilance tous les éleveurs et intervenants de la filière concernant la possible contamination au *Senecavirus A* (SVA), la diarrhée épidémique porcine (DEP) et le Deltacoronavirus porcine (DCVP) lors d'activités de transport impliquant de façon directe ou indirecte des centres de rassemblement en Ontario et des abattoirs aux États-Unis. Tout contact avec ces lieux exige un lavage, désinfection et séchage de remorque avant tout retour à des sites de production porcine au Québec.

Importance de la maladie

La maladie ne présente aucun risque pour la santé humaine ou la salubrité des aliments et ne semble pas avoir d'impact technico-économique important sur la production, mais dans certains cas il y a une augmentation des mortalités néonatales. Son importance principale provient de la ressemblance clinique avec d'autres maladies vésiculaires qui doivent faire l'objet d'une déclaration obligatoire à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), soit la fièvre aphteuse, la maladie vésiculeuse du porc et la stomatite vésiculeuse.

Le *Senecavirus A* n'est pas une maladie déclarable au Canada, mais puisque seuls des tests de laboratoire menés par l'ACIA permettent de la distinguer des autres maladies vésiculaires mentionnées ci-haut, sa présence pourrait avoir un effet perturbateur significatif sur le commerce, le temps que le diagnostic soit confirmé.

Signes cliniques :

Porcs en engraissement et truies :

- Vésicules, ulcérations ou érosions sur le groin, les narines, les muqueuses orales, la langue, les

Nouveau-nés (< 7 jours) :

- Augmentation soudaine de la mortalité
 - 40 à 80 % chez les porcelets de < 3 jours;

<p>mamelles, la peau et les pieds.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gonflement et apparition d'une bande blanche au niveau de la bande coronaire (à la jonction des onglons et du pied). • Boiterie aiguë (souvent le premier signe qui est observé). • Anorexie, léthargie et/ou fièvre. • 	<ul style="list-style-type: none"> - 0 à 30 % chez les porcelets de 4 à 7 jours. • Présence ou pas de diarrhée.
<p>Surveillance et déclaration</p> <p>Si vous observez un ou plusieurs des signes cliniques du SVA, avisez immédiatement votre médecin vétérinaire praticien pour un diagnostic. Nous vous incitons fortement à déclarer tout cas positif à l'EQSP au 1 866 218-3042. Celle-ci pourra alors coordonner une équipe-conseil qui vous accompagnera dans la mise en œuvre des mesures adéquates de contrôle de la maladie, et ainsi en limiter les impacts sur votre entreprise et l'industrie porcine québécoise.</p>	
<p>Mesures de biosécurité</p> <p>Pour éviter l'introduction de la maladie dans votre troupeau, consulter la <i>Fiche d'information sur le SVA à l'intention des éleveurs</i> jointe à ce message ou accessible à https://www.accesporcqc.ca/nsphp/portail/accueil.php sous l'onglet « Publications » dans la section « santé, qualité, traçabilité ».</p>	